

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DAC 438 Subvention à l'association Henokia (18e)

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Henokia;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 17 septembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard au nom de la 9e commission, de Mme Gisèle Stievenard au nom de la 5e commission ,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la ville pour l'organisation de la 3e édition du Festival des Ephémères en 2012 est attribué à l'association Henokia 3, avenue de la Porte d'Aubervilliers – 75018 Paris. X09336 ; 10605 ; 2012_02531

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris : 2.000 euros : nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture

